

Observatoire

de la recharge
en copropriété



4^{ème} trimestre 2023



a|F|O|R

Association
Française
des Opérateurs
de Recharge

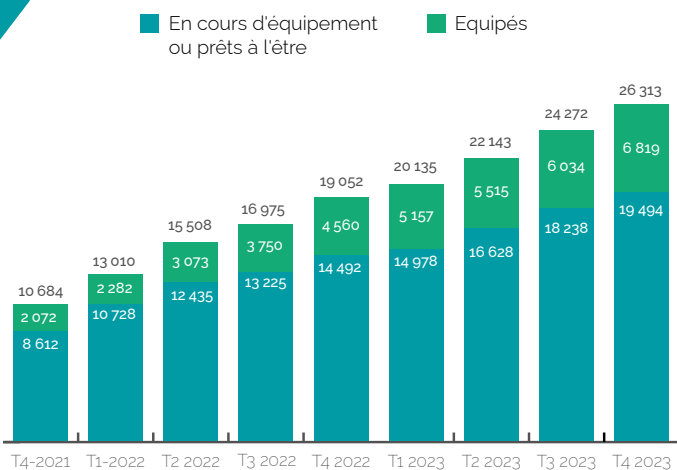
afor@euroagency.eu

afor-ve.org



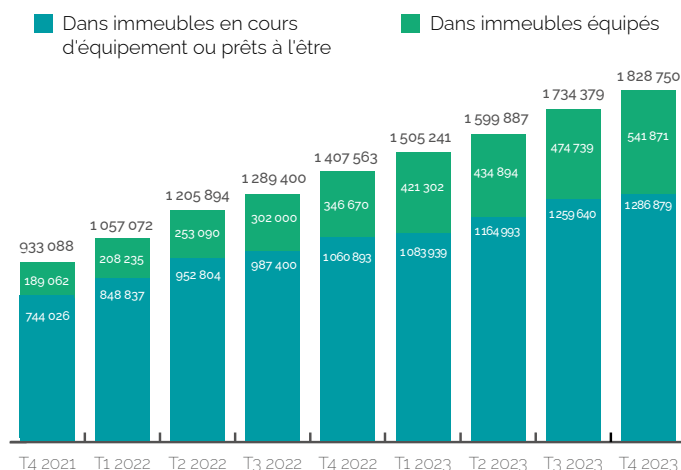
DYNAMIQUE DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES

Évolution en nombre d'immeubles signés



26 000 immeubles signés soit 15% des copropriétés

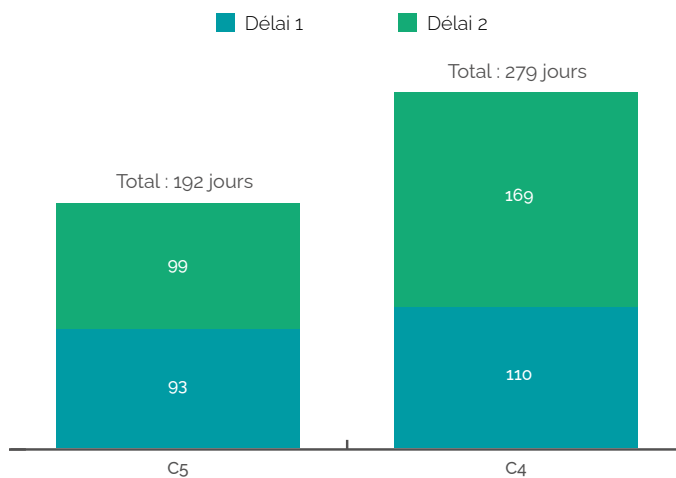
Évolution en nombre de places



1,8 millions soit 28% des places de parkings

DÉLAIS DE RACCORDEMENT ENEDIS

Délai moyen constaté de raccordement par Enedis d'un nouveau compteur, hors mise en service, au T4, en jours



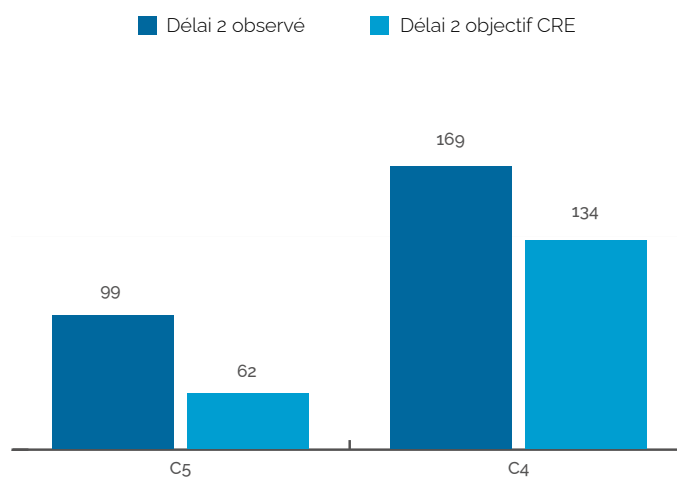
C5 : compteurs dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA

C4 : compteurs dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kVA

Délai 1 : délai entre la demande de compteur et la réception du devis Enedis

Délai 2 : délai entre le paiement du devis Enedis et la réception des travaux

Comparaison entre les délais observés et les objectifs de la CRE, en jours



Source : [Délibération n° 2021-13 du 21 janvier 2021 TURPE6](#)

FAITS MARQUANTS À FIN T4 2023

- Dynamique des infrastructures collectives
 - 15% à date des copropriétés françaises avec parking intérieur ont choisi une solution opérateur
 - Augmentation de près de 40% du nombre d'immeubles signés sur 12 mois
 - Doublement du nombre d'immeubles équipés sur les 18 derniers mois
 - Augmentation de 30% du nombre de places dans des immeubles signés sur 12 mois glissants
- Délais de raccordement Enedis – première version de l'observatoire
 - En moyenne, 192 jours nécessaires à Enedis pour installer un compteur C5 (279 pour un C4)
 - Délais supérieurs de 60% pour un C5 et 26% pour un C4 par rapport aux objectifs de la CRE

DROIT DE RÉPONSE D'ENEDIS

Enedis rappelle qu'en tant que gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité dont les missions sont fixées par le code de l'énergie, elle ne peut exercer l'activité « d'installation » de points de recharge de véhicules électriques, ni celle de leur fourniture ou de leur exploitation. Enedis intervient pour raccorder les infrastructures de recharge au réseau public de distribution d'électricité.

L'AFOR publie des « Délais d'installation Enedis - moyens constatés, hors mise en service, au T4, en jours » : Enedis précise qu'elle n'a aucune information sur la façon dont sont calculés les délais affichés dans l'Observatoire de l'AFOR ni ce qu'ils recouvrent exactement.

En effet, le déploiement de bornes de recharge est un processus qui nécessite l'intervention de plusieurs parties prenantes et dont les délais de-bout-en-bout dépendent de nombreux facteurs : le délai pour raccorder les bornes au réseau public de distribution d'électricité (partie relevant de la responsabilité d'Enedis), mais également les délais de décision par l'assemblée générale, de paiement des différents devis, puis d'installation, par l'opérateur lui-même, de l'infrastructure collective et des bornes individuelles, etc.

Plusieurs étapes intermédiaires doivent donc être franchies entre la date à laquelle la copropriété effectue sa demande à un opérateur et la date de mise en service des bornes de recharge, une fois raccordées au réseau.

Dans ce cadre, Enedis met en œuvre les moyens nécessaires pour lui permettre de réaliser chaque raccordement dans le délai convenu avec ses clients opérateurs, mais les délais d'installation présentés par l'AFOR au travers des deux graphiques englobent d'autres éléments, qui ne sont pas de la responsabilité d'Enedis.



À propos de l'AFOR

L'AFOR a été créée en octobre 2021 par Bornes Recharge Service, Bornes Solutions, Park'n Plug, Waat, Zephyre et Zeplug, les principaux opérateurs de recharge pour véhicules électriques en France, pour promouvoir et développer la filière en réponse à une demande de plus en plus forte et à l'urgence climatique.

Pour en savoir + : www.afor-ve.org